

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 299 10 février 2006

SOMMAIRE

AB Europroperty, S.à r.l., Luxembourg 14328	Equity Trust Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14346
AB Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg 14327	Gouderial S.A., Luxembourg	14317
Alpha International Overseas Telecommunica-	Green Way Arbitrage, Sicav, Luxembourg	14340
tions Services Limited, S.à r.l., Bertrange 14306	Hertel Lux S.A., Luxembourg	14305
Alpha International Overseas Telecommunica-	Hungesa S.A., Luxembourg	14319
tions Services Limited, S.à r.l., Bertrange 14306	Jonathan International Real Estate Company S.A.,	
Atlantide S.A., Luxembourg	Bertrange	14340
Avidacom S.A., Luxembourg	Len Holding S.A., Strassen	14348
Avidacom S.A., Luxembourg	Mariani S.A., Luxembourg	14342
Blue Yemaya Org, A.s.b.l, Oberanven 14317	Mataiva Holding S.A., Luxembourg	14336
CD Immobilière, S.à r.l., Luxembourg 14328	Maurits Holding S.A., Luxembourg	14336
Cimet, S.à r.l., Luxembourg	Mondim Granit, S.à r.l., Schifflange	14348
Ciren Investissement S.A., Olingen 14336	Pembroke European Investments, S.à r.l., Luxem-	
Ciren Investissement S.A., Olingen	bourg	14322
Comitour Holding S.A., Compagnie d'Investisse-	Piskol S.A., Luxembourg	14347
ments Touristiques Holding S.A., Strassen 14344	Quadrante S.A., Luxembourg	14350
Crea-Concept Promotion et Immobilière, S.à r.l.,	Quadrante S.A., Luxembourg	14352
Strassen 14344	Schroeder & Partners, S.à r.l., Luxembourg	14322
CV Ultra S.A., Luxembourg	Sealed Air Luxembourg (I), S.à r.l., Luxembourg.	14343
De Agostini Communications S.A., Luxembourg 14339	Sealed Air Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14341
Development Capital 1 S.C.A., Luxembourg 14332	Sud Immo Invest S.A., Luxembourg	14339
Development Capital 1 S.C.A., Luxembourg 14335	Ticassa S.A., Luxembourg	14332

HERTEL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 85.833.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095722.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.



ALPHA INTERNATIONAL OVERSEAS TELECOMMUNICATIONS SERVICES LIMITED,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 111.468.

Ouverture de Succursale

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 24 octobre 2005 qu'une succursale sera ouverte à Luxembourg:

- Nom: ALPHA INTERNATIONAL OVERSEAS TELECOMMUNICATIONS SERVICES LIMITED.
- Adresse: 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange.
- Activités: Fournisseur de cartes téléphoniques prépayées.
- Représentant: Monsieur Simon Petter Falk, né le 19 décembre 1972 à Filipstad (Suède), et résident à Rua Fundação Zino 2C, 9000-120 Funchal, Portugal;
 - Administrateurs:

Monsieur Simon Petter Falk, né le 19 décembre 1972 à Filipstad (Suède), et résident à Rua Fundação Zino 2C, 9000-120 Funchal, Portugal;

Monsieur Martijn Stefan Groot, né le 11 janvier 1973 à Nijmengen (Pays-Bas), et résident à Rua Fundacão Zino R/c-R, 9000-120 Funchal, Portugal;

Monsieur Marcus Axel Sebastian Nylen, né le 12 novembre 1973 à Nacka (Suède), et résident à Estrada Monumental 237, 9000-100 Funchal, Portugal;

Monsieur Richard John Benn, né le 15 avril 1957 à Johannesburg (Afrique du Sud), et résident à Rua Ribeiro da Nora N° 29, 9050 Funchal, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095909.3/1026/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

ALPHA INTERNATIONAL OVERSEAS TELECOMMUNICATIONS SERVICES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 111.468.

MEMORANDUM OF ASSOCIATION

- 1. The Name of the Company is ALPHA INTERNATIONAL OVERSEAS TELECOMMUNICATIONS SERVICES LIMITED.
- 2. The Registered Office of the Company will be situate at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands or at such other place within the British Virgin Islands as the directors may from time to time determine
- 3. The Registered Agent of the Company will be EQUITY TRUST (BVI) LIMITED, Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands or such other person or company being a person or company entitled to act as a registered agent as the directors may from time to time determine.
 - 4. The Objects for which the Company is established are:
- (1) To buy, sell, underwrite, invest in, exchange or otherwise acquire, and to hold, manage, develop, deal with and turn to account any bonds, debentures, shares (whether fully paid or not), stocks, options, commodities, futures, forward contracts, notes or securities of governments, states, municipalities, public authorities or public or private limited or unlimited companies in any part of the world, precious metals, gems, works of art and other articles of value, and whether on a cash or margin basis and including short sales, and to lend money against the security of any of the aforementioned property.
- (2) To buy, own, hold, subdivide, lease, sell, rent, prepare building sites, construct, reconstruct, alter, improve, decorate, furnish, operate, maintain, reclaim or otherwise deal with and/or develop land and buildings and otherwise deal in real estate in all its branches, to make advances upon the security of land or houses or other property or any interest therein, and whether erected or in course of erection and whether on first mortgage or charge or subject to a prior mortgage or mortgages or charge or charges, and to develop land and buildings as may seem expedient but without prejudice to the generality of the foregoing.
- (3) To borrow or raise money by the issue of debentures, debenture stock (perpetual or terminable), bonds, mortgages, or any other securities founded or based upon all or any of the assets or property of the Company or without any security and upon such tems as to priority or otherwise as the Company shall think fit.
- (4) To guarantee loans and to lend money with or without guarantee or security to any persons, firms or corporations.
- (5) To engage in any other business or bussiness whatsoever, or in any acts or activities, which are not prohibited under any law for the time being in force in the British Virgin Islands.
- (6) To do all such other things as are incidental to or the Company may think conducive to the attainment of all or any of the above objects.



- 4A. The further Objects for which the Company is established are:
- (1) To carry on any business:
- (a) running, operating, managing or supplying telecommunications services and systems;
- (b) running, operating, managing or supplying systems of any kind for:
- (i) conveying, receiving, storing, processing or transmitting in any way sounds, visual images, signals, messages and communications of any kind;
 - (ii) processing data; or
 - (iii) retrieving information;
 - (c) operating, managing, supplying or otherwise dealing with:
 - (i) facilities and services for telecommunications and communications of any kind;
- (ii) facilities and services which incorporate, use or are used in connection with or ancillary to any of the systems described in paragraph (a) above; or
 - (iii) equipment comprised in any of the systems described in paragraph (a) above;
 - (d) selling, hiring or otherwise supplying any equipment, products or services;
- (e) establishing, maintaining or operating research facilities and establishments of any kind, inventing, carrying out or promoting research and development for the Company or any other person and exploiting the results of that research and development.
- (2) To establish, acquire, dispose of, invent, design, develop, construct, demolish, produce, test, alter, maintain, repair, operate, use, manage, supply or otherwise deal with:
- (a) equipment for telecommunications services and communications of any kind and everything capable of being used for, in connection with or ancillary to any of these things;
- (b) equipment facilities, products and recordings used or designated for use for the receiving, transmitting, making, producing, recording, replaying or reproducing in any way, programmes, sounds, visual images and signals of any kind;
- (c) orbiting equipment and vessels and means of transport of any kind and parts and accessories for any of these things:
- (d) offices, exchanges, systems, repeater stations, radio stations, satellite tracking stations, earth stations, roads, railways and other structures, installations and facilities of any kind; or
- (e) equipment, software and any other things or substances which the Company considers can be conveniently or advantageously dealt with in connection with any of the Company's objects or the objects of any of its subsidiaries.
- (3) To acquire, dispose of, design, display, develop, produce, distribute, broadcast, transmit, reproduce in any form, supply or otherwise deal with written or visual materials, stationery, publicity and promotional material, writing materials and documents of any kind.
 - (4) To provide:
 - (a) remotely located;
 - (i) office systems and services; or
 - (ii) systems and services for the control of machinery using telecommunications or data processing facilities;
 - (b) services in connection with the reception, processing or forwarding of signals and information in any way;
- (c) services in connection with the processing, ordering, paying for, despatching or delivering in any way of products and services of any kind advisory, consultancy, management and training services in connection with anything that the Company does or has power to do or in which the Company has expertise; or
- (d) educational and training courses and material which the Company considers is connected with or of benefit to its businesses or activities or which uses its systems or services.

And it is hereby declared that the intention is that each of the objects specified in each paragraph of this clause shall, except where otherwise expressed in such paragraph, be an independent main object and be in nowise limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the Company.

- 5. (1) The Company has no power to:
- (a) carry on business with persons resident in the British Virgin Islands;
- (b) own an interest in real property situate in the British Virgin Islands, other than a lease referred to in paragraph (e) of subsection (2);
 - (c) carry on banking or trust business, unless it is licensed under the Banks and Trust Companies Act, 1990;
- (d) carry on business as an insurance or reinsurance company, insurance agent or insurance broker, unless it is licensed under an enactment authorizing it to carry on that business;
 - (e) carry on the business of company management unless it is licensed under the Company Management Act, 1990; or
- (f) carry on the business of providing the registered office or the registered agent for companies incorporated in the British Virgin Islands.
- (2) For purposes of paragraph (a) of subsection (1), the company shall not be treated as carrying on business with persons resident in the British Virgin Islands by reason only that:
 - (a) it makes or maintains deposits with a person carrying on banking business within the British Virgin Islands;
- (b) it makes or maintains professional contact with solicitors, barristers, accountants, bookkeepers, trust companies, administration companies, investment advisers or other similar persons carrying on business within the British Virgin Islands:
 - (c) it prepares or maintains books and records within the British Virgin Islands;



- (d) it holds, within the British Virgin Islands, meetings of its directors or members;
- (e) it holds a lease of property for use as an office from which to communicate with members or where books and records of the company are prepared or maintained;
- (f) it holds shares, debt obligations or other securities in a company incorporated under the International Business Companies Act or under the Companies Act; or
- (g) shares, debt obligations or other securities in the company are owned by any person resident in the British Virgin Islands or by any company incorporated under the International Business Companies Act or under the Companies Act.
 - 6. The shares in the Company shall be issued in the currency of the United States of America.
- 7. The authorised capital of the Company is USD 50,000 divided into 50,000 registered shares with a par value of USD 1.00 each.
- 8. Shares in the Company may only be issued as registred shares and may not be exchanged for shares issued to bearer
- 9. The shares shall be divided into such number of classes and series as the directors shall by resolution from time to time determine and until so divided shall comprise one class and series.
- 10. The directors shall by resolution have the power to issue any class or series of shares that the Company is authorised to issue in its capital, original or increased, with or subject to any designations, powers, preferences, rights, qualifications, limitations and restrictions.
- 11. The Company shall by a resolution of members or by a resolution of the directors have the power to amend or modify any of the conditions contained in this Memorandum of Association and to increase or reduce the authorised capital of the Company in any way which may be permitted by law.

(intentionally left blank)

We, the undersigned Registered Agent, subscribe our name to thus Memorandum of Association.

Name, Address and Description of Subscriber

INSINGER CORPORATE SERVICES (BVI) LIMITED

Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Dated 4 January 2000. Authorised Signatory S. Gardner Registered Agent

Witness to the above signature:

N. Hull

Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

(intentionally left blank)

ARTICLES OF ASSOCIATION

1. References in these Articles to the Act shall mean The International Business Companies Act, Cap. 291. The following Regulations shall constitute the Articles of the Company. In these Articles words and expressions defined in the Act shall have the same meaning and, unless otherwise required by the context, the singular shall include the plural and vice-versa, the masculine shall include the feminine and neuter and references to persons shall include corporations and all legal entities capable of having a legal existence.

Shares

- 2. The authorised capital of the Company is USD 50,000 divided into 50,000 registered shares with a par value of USD 1.00 each.
- 3. Every person whose name is entered as a member in the share register being the holder of registered shares shall, without payment, be entitled to a certificate signed by two directors or two officers or by one director and one officer of the Company or under the common seal of the Company with or without the signature of any director or officer of the Company specifying the share or shares held and the par value thereof, provided that in respect of a registered share, or shares, held jointly by several persons the Company shall not be bound to issue more than one certificate, and delivery of a certificate for a share to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all.
- 4. If a certificate is worn out or lost it may be renewed on production of the worn-out certificate, or on satisfactory proof of its loss together with such indemnity as the directors may reasonably require. Any member receiving a share certificate shall indemnify and hold the Company and its officers harmless from any loss or liability which it or they may incur by reason of wrongful or fraudulent use or representation made by any person by virtue of the possession of such certificate.

Share capital and variation of rights

5. Subject to the provisions of these Articles, the unissued shares of the Company (whether forming part of the original or any increased capital) and treasury shares (if any) shall be at the disposal of the directors who may, without limiting or affecting any rights previously conferred on the holders of any existing shares or class or series of shares, offer,



allot, grant options over or otherwise dispose of them to such persons at such times and for such consideration, being not less than the par value of the shares being disposed of, and upon such terms and conditions as the Company may, by resolution of the directors, determine.

- 6. No shares of the Company may be issued until the consideration in respect of the shares is fully paid, and when issued the share is for all purposes fully paid and nonassessable save that a share issued for a promissory note or other written obligation for payment of a debt may be issued subject to forfeiture in the manner prescribed in Regulation 18.
- 7. Shares of the Company shall be issued for money, services rendered, personal property (including other shares, debt obligations or other securities in the Company), an estate in real property, a promissory note or other binding obligation, to contribute money or property, or any combination thereof.
- 8. Without prejudice to any special rights previously conferred on the holders of any existing shares or class of shares, any share in the Company may be issued with such preferred, deferred or other special rights or such restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital or otherwise as the directors may from time to time determine.
- 9. Subject to the provisions of the Act in this regard, shares may be issued on the terms that they are redeemable, or, at the option of the Company, are liable to be redeemed on such terms and in such manner as the directors before or at the time of the issue of the shares may determine.
 - 10. The directors may redeem any such share at a premium.
- 11. If at any time the share capital is divided into different classes of shares, the rights attached to any class (unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the consent in writing of the holders of not less than three-fourths of the issued shares of that class and of any other class of shares which may be affected by such variation.
- 12. The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking pari passu therewith.
- 13. Except as required by law, the persons named in the share register shall be recognised by the Company as holding the equitable, contingent, future or partial interest in any share or any interest in any fractional part of a share or (except only as by these Regulations or by law otherwise provided) any other rights in respect of any share thereof by the registered holder.

Transfer of shares

14. Shares in the Company may be transferred by a written instrument signed by the transferor and containing the name and address of the transferee or in such other manner or form and subject to such evidence as the directors shall consider appropriate. No transfer of shares shall be recognised unless the transfer has been approved by the Board of Directors.

Transmission of shares

- 15. The personal representatives, guardian or trustee as the case may be of a deceased, incompetent or bankrupt sole holder of a share shall be the only persons recognised by the Company as having any title to the share. In the case of a share registered in the names of two or more holders, the survivor or survivors, and the personal representative, guardian or trustee as the case may be of the deceased, incompetent or bankrupt holder or holders, shall be the only persons recognised by the Company as having any title to the share but they shall not be entitled to exercise any rights as a member of the Company until they have proceeded as set forth in the following two Regulations.
- 16. Any person becoming entitled by operation of law or otherwise to a share or shares in consequence of the death, incompetence or bankruptcy of any member may be registered as a member upon such evidence being produced as may reasonably be required by the directors. An application by any such person to be registered as a member for all purposes shall be deemed to be a transfer of shares of the deceased, incompetent or bankrupt member and the directors shall treat it as such.
- 17. Any person who has become entitled to a share or shares in consequence of the death, incompetence or bank-ruptcy of any member may, instead of being registered himself, request in writing that some person to be named by him be registered as a transferee of such share or shares and such request shall likewise be treated as if it were a transfer.

Forfeiture of shares

- 18. Where shares of the company are issued for a promissory note or other written binding obligation to contribute money or property and the terms of the promissory note or other written binding obligation are not met:
- (i) Written notice specifying a date for payment to be made shall be served on the member who defaults in making payment pursuant to the promissory note or other written binding obligation to pay a debt;
- (ii) The written notice referred to in (i) above shall name a further date not earlier than the expiration of 14 days from the date of service of the notice on or before which the payment required by the notice is to be made and shall contain a statement that in the event of non-payment at or before the time named in the notice the shares, or any of them, in respect of which payment is not made will be liable to be forfeited;
- (iii) Where notice has been issued and the requirements of the notice have not been complied with, the directors may, at any time before tender of payment, by resolution of directors forfeit and cancel the shares to which the notice relates;
- and the Company shall have no obligation to refund any monies to the member whose shares have been cancelled and that member shall be discharged from any further obligation to the Company.



Acquisition of own shares

19. Subject to the provisions of the Act in this regard, the directors may, on behalf of the Company, purchase, redeem or otherwise acquire any of the Company's own shares for such consideration as they consider fit, and either cancel or hold such shares as Treasury shares. The directors may dispose of any shares held as Treasury shares on such terms and conditions as they may from time to time determine. Shares may be purchased or otherwise acquired in exchange for newly issued shares in the Company.

Alteration in capital

- 20. Subject to the terms of any resolution passed for the purpose of increasing the authorised capital of the Company, such increased capital may be divided into shares of such respective amounts, and with such rights or privileges (if any) as may be thought expedient.
- 21. Any capital raised by the creation of new shares shall be considered as part of the original capital, and shall be subject to the same provisions as if it had been part of the original capital.
 - 22. The Company may by resolution:
 - (a) consolidate and divide all or any of its share capital into shares of larger amount than its existing shares;
- (b) cancel any shares which, at the date of the passing of the resolution, have not been taken or agreed to be taken by any person and diminish the amount of its authorised share capital by the amount of the shares so cancelled;
- (c) sub-divide its shares or any of them into shares of smaller amount than is fixed by the Memorandum of Association and so that subject to the provisions of Regulation 11 the resolution whereby any share is sub-divided may determine that as between the holders of the shares resulting from such sub-division one or more of the shares may have such preferred or other special rights over or may have such qualified or deferred rights or be subject to any such restrictions as compared with the other or others as the Company has power to attach to unissued or new shares;
- (d) subject to any confirmation or consent required by law, reduce its authorised and issued share capital or any capital redemption reserve fund or any share premium account in any manner.
- 23. Where any difficulty arises in regard to any consolidation and division under this regulation the directors may settle the same as they think expedient.

Meetings of members

- 24. The directors may convene meetings of the members of the Company at such times and in such manner and places as the directors consider necessary or desirable, and they shall convene such a meeting upon the written request of members holding more than 50 per cent of the votes of the outstanding voting shares in the Company.
- 25. Seven days' notice at the least specifying the place, the day and the hour of the meeting and the general nature of the business to be conducted shall be given in manner hereinafter mentioned to such persons whose names on the date the notice is given appear as members in the share register of the Company and are entitled to vote at the meeting.
- 26. A meeting of the members shall be deemed to have been validly held, notwithstanding that it is held in contravention of the requirement to give notice in Regulation 25, if notice of the meeting is waived by at least 60 per cent in number of the members having a right to attend and vote at the meeting; and for this purpose, the presence of a member at the meeting shall be deemed to constitute waiver on his part.
- 27. The inadvertent failure of the directors to give notice of a meeting to a member or attorney as the case may be, or the fact that a member or attorney has not received the notice, does not invalidate the meeting.

Proceedings at meetings of members

- 28. No business shall be transacted at any meeting unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business. A quorum shall consist of the holder or holders present in person or by proxy of not less than one-third of the shares of each class or series of shares entitled to vote as a class or series thereon and the same proportion of the votes of the remaining shares entitled to vote thereon.
- 29. If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting shall be dissolved.
- 30. At every meeting the members present shall choose some one of their number to be the Chairman. If the members are unable to choose a Chairman for any reason, then the person representing the greatest number of voting shares present at the meeting shall preside as Chairman failing which the oldest individual person shall take the chair.
- 31. The Chairman may, with the consent of the meeting, adjourn any meeting from time to time, and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.
- 32. At any meeting a resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands by simple majority unless a poll is (before or on the declaration of the result of the show of hands) demanded:
 - (a) by the Chairman; or
 - (b) by any member or members present in person or by proxy.
- 33. Unless a poll be so demanded, a declaration by the Chairman that a resolution has, on a show of hands, been carried, and an entry to that effect in the book containing the minutes of the proceedings of the Company, shall be sufficient evidence of the fact, without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.



- 34. If a poll is duly demanded it shall be taken in such manner as the Chairman directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was demanded. The demand for a poll may be withdrawn.
- 35. In the case of an equality of votes, whether on a show of hands, or on a poll, the Chairman of the meeting at which the show of hands takes place, or at which the poll is demanded, shall be entitled to a second or casting vote.

Votes of members

- 36. At any meeting of members whether on a show of hands or on a poll every holder of a voting share present in person or by proxy shall have one vote for every voting share of which he is the holder.
- 37. A resolution which has been notified to all members for the time being entitled to vote and which has been approved by a majority of the votes of those members in the form of one or more documents in writing or by facsimile, telex, telegram, cable or other written electronic communication shall forthwith, without the need for any notice, become effectual as a resolution of the members.
 - 38. If a committee be appointed for any member who is of unsound mind he may vote by his committee.
 - 39. If two or more persons are jointly entitled to a share or shares:
 - (a) each of them may be present in person or by proxy at a meeting of members and may speak as a member;
 - (b) if only one of them is present in person or by proxy, he may vote on behalf of all of them; and
 - (c) if two or more are present in person or by proxy, they must vote as one.
 - 40. Votes may be given either personally or by proxy.
- 41. The instrument appointing a proxy shall be produced at the place appointed for the meeting before the time for holding the meeting at which the person named in such instrument proposes to vote.
- 42. An instrument appointing a proxy shall be in such form as the Chairman of the meeting shall accept as properly evidencing the wishes of the member appointing the proxy.
- 43. The instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appointer unless the appointer is a corporation or other form of legal entity other than one or more individuals holding as joint owners in which case the instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of an individual duly authorised by such corporation or legal entity to execute the same. The Chairman of any meeting at which a vote is cast by proxy so authorised may call for a notarially certified copy of such authority which shall be produced within 7 days of being so requested or the vote or votes cast by such proxy shall be disregarded.

Corporations or trusts acting by representatives at meetings

44. Any corporation or other form of corporate legal entity which is a member of the Company may by resolution of its directors or other governing body authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the members or of any class of members of the Company, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were an individual member of the Company.

Directors

- 45. Subject to any subsequent amendment to change the number of directors, the number of the directors shall be not less than one.
- 46. The first directors shall be elected by the subscriber(s) to the Memorandum. Thereafter, additional directors may be elected either by the members or the existing directors for such term as the members or the directors may determine.
- 46A. The members of the Company in general meeting may appoint a Supervisory Board of Directors and a Management Board of Directors or appoint supervisory members to a combined Board of Directors.
- 46B. The members of the Supervisory Board and the Management Board or the members of a combined Board of Directors shall have such powers and authorities of the directors as are set forth in the resolution of members by which they are established or as amended by a resolution of the members from time to time.

46C. The majority of the Management Board:

- Must be resident in the jurisdiction from where the Company conducts its business.
- Must hold regular formal monthly operational or management meetings at the Company's business premises.
- Must provide quarterly reports to the supervisory Board of Directors or to the supervisory members of a combined Board of Directors on the operations of the Company's business.
- 46D. (a) The rights and duties of the supervisory Board of Directors or of supervisory members of a combined Board of Directors (the «Supervisory Board») will include:
 - Making all strategic decisions;
 - Appointment of officers and Management Board of the Company;
 - Approval of the Financial Statements of the Company;
 - Dividend policy of the Company;
 - Compliance with relevant overseas statutory requirements;
 - Approval of quarterly budgets, profit forecasts, cash flow forecasts and similar projections;
 - Tax matters;
 - Changes in capital structure;
 - Funding of the company and arranging financial facilities pricing policy;



- Review of polices adopted by Management Board;
- Marketing policy;
- Accommodation facilities;
- Purchasing policy;
- Capital expenditure / Major new capital projects;
- Pension policies;
- Employee relations;
- Product lines.
- (b) The rights and duties of the management Board of Directors or the non supervisory members of a combined Board of Directors (the «Management Board») include:
- Making key management and commercial decisions that are necessary for the conduct of business from the Company's business premises.
- Managing the day-to-day operations of the business being carried out from the Company's business premises. Day-to-day operations will include:
- Drawing up an operational plan to meet the strategic objectives set by the Supervisory Board or by the supervisory members of the board, and commenting on the strategy;
 - Day to day operation and control of the business;
- Provide quarterly reports on the operations of the business to Supervisory Board of Directors or to the supervisory members of the Board of Directors;
 - Compiling and maintaining company records;
 - Preparation of accounts;
 - Processing orders, customer relations, negotiating prices;
 - Negotiating supplier contracts;
 - Hiring of staff;
 - Arranging suitable business accommodation for the Company's operations;
 - Sorting out funding for the business;
 - Setting up of prepaid telephony accounts;
 - Dealing with any customer complaints.
- 46E. Where there is any conflict between the provisions of Articles 46A, 46B, 46C or 46D and any of the other Articles of Association then the provisions of Articles 46A, 46B, 46C or 46D (as the case may be) will take precedence.
 - 47. Each director holds office until his successor takes office or until his earlier death, resignation or removal.
- 48. A vacancy in the Supervisory Board may be filled by a resolution of members. A vacancy in the Management Board may be filled by a resolution of a majority of the remaining directors or by a resolution of members.
- 49. A director shall not require a share qualification, but nevertheless shall be entitled to attend and speak at any meeting of the members and at any separate meeting of the holders of any class of shares in the Company.
- 50. A director by writing under his hand deposited at the Registered Office of the Company may from time to time appoint another director or any other person to be his alternate. Every such alternate shall be entitled to be given notice of meetings of the directors and to attend and vote as a director at any such meeting at which the director appointing him is not personally present and generally at such meeting to have and exercise all the powers, rights, duties and authorities of the director appointing him. Every such alternate shall be deemed to be an officer of the Company and shall not be deemed to be an agent of the director appointing him. If undue delay or difficulty would be occasioned by giving notice to a director of a resolution of which his approval is sought in accordance with Regulation 75 his alternate (if any) shall be entitled to signify approval of the same on behalf of that director. The remuneration of an alternate shall be payable out of the remuneration payable to the director appointing him, and shall consist of such portion of the lastmentioned remuneration as shall be agreed between such alternate and the director appointing him. A director by writing under his hand deposited at the Registered Office of the Company may at any time revoke the appointment of an alternate appointed by him. If a director shall die or cease to hold the office of director, the appointment of his alternate shall thereupon cease and terminate.
- 51. With the prior or subsequent approval by a resolution of members, the Supervisory Board may, by a resolution of directors, fix the emoluments of any director with respect to services to be rendered in any capacity to the Company. The directors may also be paid such travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in attending and returning from meetings of the directors, or any committee of the directors or meetings of the members, or in connection with the business of the Company as shall be approved by resolution of the directors.
- 52. Any director who, by request, goes or resides abroad for any purposes of the Company or who performs services which in the opinion of the Board go beyond the ordinary duties of a director, may be paid such extra remuneration (whether by way of salary, commission, participation in profits or otherwise) as shall be approved by resolution of the directors
- 53. The Company may pay to a director who at the request of the Company holds any office (including a directorship) in, or renders services to any company in which the Company may be interested, such remuneration (whether by way of salary, commission, participation in profits or otherwise) in respect of such office or services as shall be approved by resolution of the directors.
 - 54. The office of director shall be vacated if the director:
 - (a) is removed from office by a resolution of members or by a resolution of directors, or



- (b) becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (c) becomes of unsound mind, or of such infirm health as to be incapable of managing his affairs, or
- (d) resigns his office by notice in writing to the Company.
- 55. (a) A director may hold any other office or position of profit under the Company (except that of auditor) in conjunction with his office of director, and may act in a professional capacity to the Company on such terms as to remuneration and otherwise as the directors shall arrange.
- (b) A director may be or become a director or other officer of, or otherwise interested in any company promoted by the Company, or in which the Company may be interested, as a member or otherwise, and no such director shall be accountable for any remuneration or other benefits received by him as director or officer or from his interest in such other company. The directors may also exercise the voting powers conferred by the shares in any other company held or owned by the Company in such manner in all respects as they think fit, including the exercise thereof in favour of any resolutions appointing them, or any of their number, directors or officers of such other company, or voting or providing for the payment of remuneration to the directors or officers of such other company. A director may vote in favour of the exercise of such voting rights in manner aforesaid, notwithstanding that he may be, or be about to become, a director or officer of such other company, and as such in any other manner is, or may be, interested in the exercise of such voting rights in manner aforesaid.
- (c) No director shall be disqualified by his office from contracting with the Company, either as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or arrangement entered into by or on behalf of the Company in which any director shall be in any way interested be voided, nor shall any director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement, by reason of such director holding that office or of the fiduciary relationship thereby established. The nature of a director's interest must be declared by him at the meeting of the directors at which the question of entering into the contract or arrangement is first taken into consideration, and if the director was not at the date of that meeting interested in the proposed contract or arrangement, or shall become interested in a contract or arrangement after it is made, he shall forthwith after becoming so interested advise the Company in writing of the fact and nature of his interest. A general notice to the directors by a director that he is a member of a specified firm or company, and is to be regarded as interested in any contract or transaction which may, after the date of notice, be made with such firm or company shall (if such director shall give the same at a meeting of the directors, or shall take reasonable steps to secure that the same is brought up and read at the next meeting of directors after it is given) be a sufficient declaration of interest in relation to such contract or transaction with such firm or company. A director may be counted as one of a quorum upon a motion in respect of any contract or arrangement which he shall make with the Company, or in which he is so interested as aforesaid, and may vote upon such motion.

Officers

- 56. The directors of the Company may, by a resolution of directors, appoint officers of the Company at such times as shall be considered necessary or expedient, and such officers may consist of a President, one or more Vice-Presidents, a Secretary and a Treasurer and such other officers as may from time to time be deemed desirable. The officers shall perform such duties as shall be prescribed at the time of their appointment subject to any modification in such duties as may be prescribed by the directors thereafter, but in the absence of any specific allocation of duties it shall be the responsibility of the President to manage the day to day affairs of the Company, the Vice-Presidents to act in order of seniority in the absence of the President but otherwise to perform such duties as may be delegated to them by the President, the Secretary to maintain the registers, minute books and records (other than financial records) of the Company and to ensure compliance with all procedural requirements imposed on the Company by applicable law, and the Treasurer to be responsible for the financial affairs of the Company.
- 57. Any person may hold more than one office and no officer need be a director or member of the Company. The officers shall remain in office until removed from office by the directors whether or not a successor is appointed.
- 58. Any officer who is a body corporate may appoint any person its duly authorised representative for the purpose of representing it and of transacting any of the business of the officers.

Powers of directors

- 59. The business of the Company shall be managed by the directors who may pay all expenses incurred preliminary to and in connection with the formation and registration of the Company, and may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or by these Regulations required to be exercised by the members subject to any delegation of such powers as may be authorised by these Regulations and to such requirements as may be prescribed by resolution of the members. But no requirement made by resolution of the members shall prevail if it be inconsistent with these Regulations nor shall such requirement invalidate any prior act of the directors which would have been valid if such requirement had not been made.
- 60. The Board of Directors may entrust to and confer upon any director or officer any of the powers exercisable by it, except such powers as are exercisable under the Act by resolutions of the directors upon such terms and conditions and with such restrictions as it thinks fit, and either collaterally with, or to the exclusion of, its own powers, and may from time to time revoke, withdraw, alter or vary all or any of such powers. The directors may delegate any of their powers to committees consisting of such member or members of their body as they think fit; any committee so formed shall in the exercise of the powers so delegated conform to any regulation that may be imposed on it by the directors.
- 61. The directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the directors, to be the attorney or attorneys of the



Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the directors under these Regulations) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

- 62. Any director who is a body corporate may appoint any person its duly authorised representative for the purpose of representing it at Board Meetings and of transacting any of the business of the directors.
- 63. All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable instruments and all receipts for monies paid to the Company, shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, in such manner as the directors shall from time to time by resolution determine.
- 64. The directors may exercise all the powers of the Company to borrow money and to mortgage or charge its undertakings, property and uncalled capital or any part thereof, to issue debentures, debenture stock and other securities whenever money is borrowed or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party.
- 65. The continuing directors may act notwithstanding any vacancy in their body, save that if the number of directors shall have been fixed at two or more persons and by reason of vacancies having occurred in the Board there shall be only one continuing director he shall be authorised to act alone only for the purpose of appointing another director.

Proceedings of directors

- 66. The meetings of the Board of Directors and any committee thereof shall be held at such place or places as the directors shall decide.
- 67. The directors may elect a Chairman of their meetings and determine the period for which he is to hold office; but if no such Chairman is elected, or if at any meeting the Chairman is not present at the time appointed for holding the same, the directors present may choose one of their number to be Chairman of the meeting.
- 68. The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes; in case of an equality of votes the Chairman shall have a second or casting vote. A director may at any time summon a meeting of the directors. If the Company shall have only one director the provisions hereinafter contained for meetings of the directors shall not apply but such sole director shall have full power to represent and act for the Company in all matters and in lieu of minutes of a meeting shall record in writing and sign a note or memorandum of all matters requiring a resolution of the directors. Such note or memorandum shall constitute sufficient evidence of such resolution for all purposes.
 - 69. A director shall be given not less than three days notice of a meeting of the directors.
- 70. Notwithstanding Regulation 69 above, a meeting of directors held in contravention of that Regulation shall be valid if a majority of the directors entitled to vote at the meeting have waived the notice of the meeting; and, for this purpose, the presence of a director at the meeting shall be deemed to constitute waiver on his part.
- 71. The inadvertent failure to give notice of a meeting to a director, or the fact that a director has not received the notice, does not invalidate the meeting.
- 72. A meeting of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-third of the total number of directors with a minimum of two.
- 73. If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall be dissolved.
- 74. Any one or more members of the Board of Directors or any committee thereof may participate in a meeting of such Board or committee by means of a conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Participation by such means shall constitute presence in person at a meeting.
- 75. A resolution which has been notified to all directors and which has been approved by a majority of the directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the directors or of a committee of the directors and taking the form of one or more documents in writing or by facsimile, telex, telegram, cable or other written electronic communication shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the directors or of such committee duly convened and held, without the need for any notice.

Indemnity

76. Subject to the provisions of the Act and of any other statute for the time being in force every director or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against all losses or liabilities which he may sustain or incur in or about the execution of the duties of his office or otherwise in relation thereto, and no director or other officer shall be liable for any loss, damage or misfortune which may happen to, or be incurred by the Company in the execution of the duties of his office, or in relation thereto.

Seal

77. The directors shall provide for the safe custody of the common seal of the Company. The common seal when affixed to any instrument, except as provided in Regulation 3, shall be witnessed by a director or any other person so authorised from time to time by the directors. The directors may provide for a facsimile of the common seal and approve the signature of any director or authorised person which may be reproduced by printing or other means on any instrument and it shall have the same force and validity as if the seal had been affixed to such instrument and the same



had been signed as hereinbefore described. An imprint of the common seal shall be kept at the Registered Office of the Company.

Dividends and reserves

- 78. The directors may by resolution declare a dividend but no dividend shall be declared and paid except out of surplus and unless the directors determine that immediately after the payment of the dividend:
 - (a) the Company will be able to satisfy its liabilities as they become due in the ordinary course of its business; and
- (b) the realisable value of the assets of the Company will not be less than the sum of its total liabilities, other than deferred taxes, as shown in the books of account, and its capital.
- 79. Dividends when and if declared may be paid to one class of holder to the exclusion of the holders of other classes, or in unequal amounts to holders of the various classes of shares.
 - 80. Dividends may be declared and paid in money, shares or other property.
- 81. In computing the surplus for the purpose of resolving to declare and pay a dividend, the directors may include in their computation the net unrealised appreciation of the assets of the Company.
- 82. The directors may from time to time pay to the members such interim dividends as appear to the directors to be justified by the surplus of the Company.
- 83. Subject to the rights of holders of shares entitled to special rights as to dividends, all dividends shall be declared and paid according to the par value of the shares in issue, excluding those shares which are held by the Company as Treasury shares at the date of declaration of the dividend.
- 84. The directors may, before recommending any dividend, set aside out of the profits of the Company such sums as they think proper as a reserve or reserves which shall, at the discretion of the directors, be applicable for meeting contingencies, or for any other purpose to which the profits of the Company may be properly applied, and pending such application may, at the like discretion, either be employed in the business of the Company or be invested in such investments as the directors may from time to time think fit.
- 85. If several persons are registered as joint holders of any share, any of them may give effectual receipt for any dividend or other monies payable on or in respect of the share.
- 86. Notice of any dividend that may have been declared shall be given to each member in manner hereinafter mentioned and all dividends unclaimed for three years after having been declared may be forfeited by the directors for the benefit of the Company.
 - 87. No dividend shall bear interest against the Company.

Books and records

- 88. The Company shall keep such accounts and records as the directors consider necessary or desirable in order to reflect the financial position of the Company.
- 89. The Company shall keep minutes of all meetings of directors, members, committees of directors, committees of officers and committees of members, and copies of all resolutions consented to by directors, members, committees of directors, committees of officers and committees of members.
- 90. The books, records and minutes required by Regulations 88 and 89 shall be kept at the Registered Office of the Company or at such other place as the directors determine, and shall be open to the inspection of the directors at all times.
- 91. The directors shall from time to time determine whether and to what extent and at what times and places and under what conditions or regulations the books, records and minutes of the Company or any of them shall be open to the inspection of members not being directors, and no member (not being a director) shall have any right of inspecting any book, record, minute or document of the Company except as conferred by Law or authorised by resolution of the directors.

Audit

- 92. The directors may by resolution call for the accounts of the Company to be examined by an auditor or auditors to be appointed by them at such remuneration as may from time to time be agreed.
- 93. The auditor may be a member of the Company but no director or officer shall be eligible during his continuance in office
- 94. Every auditor of the Company shall have a right of access at all times to the books of account and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the officers of the Company such information and explanations as he thinks necessary for the performance of his duties.
- 95. The report of the auditor shall be annexed to the accounts upon which he reports, and the auditor shall be entitled to receive notice of, and to attend, any meeting at which the Company's audited profit and loss account and balance sheet is to be presented.

Notices

96. Any notice, information or written statement required to be given to members shall be served by mail (airmail services if available) addressed to each member at the address shown in the share register.



- 97. All notices directed to be given to the members shall, with respect to any share to which persons are jointly entitled, be given to whichever of such persons is named first in the share register, and notice so given shall be sufficient notice to all the holders of such share.
- 98. Any notice, if served by post, shall be deemed to have been served within ten days of posting, and in proving such service it shall be sufficient to prove that the letter containing the notice was properly addressed and put into the Post Office.

Pension and superannuation funds

99. The directors may establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any non-contributory or contributory pension or superannuation funds for the benefit of, and give or procure the giving of donations, gratuities, pensions, allowances or emoluments to any person who are or were at any time in the employment or service of the Company or any company which is a subsidiary of the Company or is allied to or associated with the Company or with any such subsidiary, or who are or were at any time directors or officers of the Company or of any such other company as aforesaid or who hold or held any salaried employment or office in the Company or such other company, or any persons in whose welfare the Company or any such other company as aforesaid is or has been at any time interested, and to the wives, widows, families and dependents of any such person, and may make payments for or towards the insurance of any such persons as aforesaid, and may do any of the matters aforesaid either alone or in conjunction with any such other company as aforesaid. A director holding any such employment or office shall be entitled to participate in and retain for his own benefit any such donation, gratuity, pension, allowance or emolument.

Winding-up

100. If the Company shall be wound up, the Liquidator may, in accordance with a resolution of members, divide amongst the members in specie or in kind the whole or any part of the assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not) and may for such purpose set such value as he deems fair upon any property to be divided as aforesaid and may determine how such division shall be carried out as between the members or different classes of members. The Liquidator may vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trusts for the benefit of the contributories as the Liquidator shall think fit, but so that no member shall be compelled to accept any shares or other securities whereon there is any liability.

Arbitration

101. Whenever any difference arises between the Company on the one hand and any of the members, their executors, administrators or assigns on the other hand touching the true intent and construction or the incidence or consequences of these presents or of the Act touching anything done or executed omitted or suffered in pursuance of the Act or touching any breach or alleged breach or otherwise relating to the premises or to these presents or to any Act affecting the Company or to any of the affairs of the Company such difference shall unless the parties agree to refer the same to a single arbitrator be referred to two arbitrators one to be chosen by each of the parties to the difference and the arbitrators shall before entering on the reference appoint an umpire.

102. If either party to the reference makes default in appointing an arbitrator either originally or by way of substitution (in the event that an appointed arbitrator shall die, be incapable of acting or refuse to act) for ten days after the other party has given him notice to appoint the same such other party may appoint an arbitrator to act in the place of the arbitrator of the defaulting party.

Amendment to Articles

103. The Company may alter or modify the conditions contained in these Regulations as originally drafted or as amended from time to time by a resolution of members or by a resolution of directors.

We, the undersigned Registered Agent, subscribe our name to thus Memorandum of Association.

Name, Address and Description of Subscriber

INSINGER CORPORATE SERVICES (BVI) LIMITED

Tropic Isle Building,

P.O. Box 438.

Road Town, Tortola,

British Virgin Islands.

Dated 4 January 2000.

Authorised Signatory

S. Gardner

Registered Agent

Witness to the above signature:

N. Hull

Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00047. – Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095910.2//641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.



GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.735.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 24 octobre 2005 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

Monsieur Michael Weder,

Monsieur Michael Repolusk,

Madame Sibylle Hefti.

Monsieur Peter Meyer,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour GOUDERIAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095574.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BLUE YEMAYA ORG, A.s.b.I, Association sans but lucratif.

Siège social: Oberanven, 5, rue Schetzel. R. C. Luxembourg F 1.271.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Eric Testi, employé privé, né le 13 janvier 1964 à Luxembourg, demeurant à L-6997 Oberanven, 5, rue Schetzel.
- 2.- Madame Deborah Andollo Lopez, sans état, née le 9 mai 1967 à la Havanne/Cuba, demeurant à Calle 7 e/ 1 y 3 n° 77, Santa Maria Habana, ville de la Havanne/Cuba.

Monsieur Eric Testi et Madame Deborah Andollo Lopez, non présents, ici représentés par Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 août 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

3.- Et Madame Yannick Testi, employée privée, née le 17 janvier 1965 à Luxembourg, demeurant à L-6990 Rameldange, 50, rue Principale.

Lesquels soussignés ont arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre Ier. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

- Art. 1er. L'association est dénommée BLUE YEMAYA ORG, A.s.b.l., association sans but lucratif. Son siège social est établi à Oberanven, 5, rue Schetzel.
- **Art. 2.** L'association a pour objet la défense de l'environnement en général et sa promotion par le biais culturel, avec l'organisation de réunions et d'événements sans distinction de lieu, ainsi que tout ce qui se rapporte de près ou de loin à son objet social ou qui le favorise.

A ces fins, l'association pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions

- Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.
- Art. 5. Le nombre des membres effectifs est limité à douze sans toutefois pouvoir être inférieur à trois. Le nombre des membres honoraires est illimité.
- Art. 6. La qualité de membre effectif et honoraire est conférée par le conseil d'administration qui statut à l'unanimité. La démission et l'exclusion des associés sont régies par la loi.



Art. 7. Le montant de la cotisation minimum est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à cinquante euros (EUR 50,-).

Contre une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale et qui ne peut dépasser cinquante euros (EUR 50,-), les membres paient une participation aux frais de chaque organisation.

La participation au coût des manifestations auxquelles les membres assistent sera déterminée d'avance par le conseil d'administration.

Ce montant est à payer anticipativement au prorata des membres présents.

Le paiement du coût fixé vaut acceptation de l'organisation, des frais et dépens.

Chapitre III. - Administration

- Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après le conseil sera composé de trois membres au moins et de onze membres au plus.
- **Art. 9.** Le conseil désigne parmi les membres un président, un secrétaire et un trésorier pour une durée de trois ans. Le cumul de charges n'est par autorisé. Les membres sortant sont rééligibles.
- **Art. 10.** Le président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe ensemble avec le secrétaire les procès-verbaux.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le président du conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11 heures et pour la première fois en l'an deux mille six.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois sur la convocation du président au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

- **Art. 11.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix sauf disposition contraire des statuts. Le conseil se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres est présent.
 - Art. 12. Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi.
- Art. 13. L'association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de trois membres sous réserve d'une décision préalable du conseil. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour la gestion journalière ou pour certains actes isolés, dans les limites qu'il déterminera.
- Art. 14. Le trésorier tiendra une comptabilité régulière. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après avoir été contrôlés par deux réviseurs de caisses désignés par la précédente assemblée générale.

Chapitre IV. - Assemblée générale

- Art. 15. Chaque année, le troisième jeudi du mois de mai à 11 heures se tient l'assemblée générale. Dans cette assemblée les président, secrétaire et trésorier présentent le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion.
 - Art. 16. Le droit de vote à l'assemblée générale est réservé aux seuls membres effectifs.
- Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.
- **Art. 18.** Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

A la demande d'un tiers de l'assemblée les votes se font au scrutin secret.

- **Art. 19.** Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite; aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.
- **Art. 20.** En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de l'office social de la commune de Dudelange.
- Art. 21. Pour tous les cas non prévus aux présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

Assemblée générale extraordinaire

Tous les sociétaires associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour et ils ont élu en qualité d'administrateurs, savoir:

- 1.- Monsieur Eric Testi, prénommé;
- 2.- Madame Yannick Testi, prénommé;
- 3.- Et Madame Deborah Andollo Lopez, prénommée.

Réunion du conseil d'administration

Tous les administrateurs se sont réunis ce jour et ont désigné à l'unanimité des membres du conseil d'administration en qualité de:

- 1.- Monsieur Eric Testi, prénommé, Président;
- 2.- Madame Yannick Testi, prénommé Scrutateur;
- 3.- Et Madame Deborah Andollo Lopez, prénommée, secrétaire;
- 4.- Réviseurs de caisse:
- Fiduciaire EUROPENNE, avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris;
- Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant profesionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.



Mention

Mention du présent acte sera consenti partout où besoin sera.

Frais

Le montant des frais, droits et honoraires s'élève à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-) sauf à parfaire ou diminuer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Reicherts, Y. Testi, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2005, vol. 910, fol. 99, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2005.

A. Biel.

(094447.3/203/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

HUNGESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 111.393.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
 - 2) LOUV, S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Toutes deux représentées par Monsieur Harald Charbon, employé privé demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, en vertu de deux procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société sous forme d'une société anonyme dont la dénomination de: HUNGESA S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- représenté par 3.200,- actions de EUR 10,- chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.



Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 288.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- à EUR 320.000,-, le cas échéant par l'émission de 28.800 actions de EUR 10,- chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se taire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions yayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra au rachat de ses propres actions dans les Unites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de février à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital parvoie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui



bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commencera le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre.
- Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2006.
 - 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A	3.199 actions
2. LOUV, S.à r.l	1 action
Total	3.200 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localitédu siège social statutaire:

- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;
- 3. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Christian Abelé, dirigeant de société, demeurant au 264, avenue de Brigode, rance Villeneuve d'Ascq;
- b) Monsieur Marc Limpens, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- c) Monsieur Serge Krancenblum, diplômé MBA, ayant son adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
 - d) La société FIDIS, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
 - 4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 69, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094444.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.



SCHROEDER & PARTNERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins. R. C. Luxembourg B 47.780.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg en date du 16 octobre 2005

3. Suite à son départ en retraite Monsieur Florent Schroeder a déposé son mandat de gérant.

Monsieur Gaston Flesch est nommé nouveau gérant en remplacement de M. Florent Schroeder.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095575.3/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PEMBROKE EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 $Registered\ office:\ L-1479\ Luxembourg,\ place\ de\ l'Etoile.$

R. C. Luxembourg B 111.376.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventeenth of October. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FIDELITY EUROPEAN REAL ESTATE, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, with principal place of business at 82, Devonshire Street, F7D Boston MA 02109, United States of America, registered under number 3973139.

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on October 11, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name PEMBROKE EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The share capital is fixed at two hundred twenty-six thousand one hundred fifty Euro (EUR 226,150.-) represented by ninee thousand forty-six (9,046) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and- ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.



Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, FIDELITY EUROPEAN REAL ESTATE, L.L.C., prenamed, declared to subscribe to the nine thousand forty-six (9,046) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of two hundred twenty-six thousand one hundred fifty Euro (EUR 226,150.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of two hundred twenty-six thousand one hundred fifty Euro (EUR 226,150.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Claude Hellers, Managing Director, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Marc Wathelet, Managing Director, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium, with professional address at Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Edward Crosby Johnson IV, Real Estate Investment Advisor, born on November 18, 1964 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 255, State Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America;
- Mr Stephen Michael Bell, Real Estate Investment Advisor, born on November 27, 1948 in Hamburg, Iowa, United States of America, with professional address at 25/26, Lovat Lane, London EC3R 8LL, United Kingdom;
- Mr David Albert Robson, Real Estate Investment Advisor, born on April 12, 1960 in Bethlehem, Pennsylvania, United States of America, with professional address at 255, State Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America;
- Mr Robert Mark Gervis, Investment Advisor, born on May 17, 1960 in New York, United States of America, with professional address at 82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America;
- Mr Simon Haslam, Company Director, born on May 29, 1957 in Derby, United Kingdom, with professional address at Oakhill House, 130, Tonbrigde Raod, Hildenborough, Kent TN 11 9DZ, United Kingdom.

The Company is bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIDELITY EUROPEAN REAL ESTATE, L.L.C., une limited liability company soumise aux lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au 82, Devonshire Street, F7D Boston MA 02109, États Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3973139, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.



La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination PEMBROKE EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 226.150,-) représenté par neuf mille quarante-six (9.046) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.



- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FIDELITY EUROPEAN REAL ESTATE, L.L.C., prénommée, déclare souscrire aux neuf mille quarante-six (9.046) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de deux cent vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 226.150,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 226.150,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Claude Hellers, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Marc Wathelet, administrateur de sociétés, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Edward Crosby Johnson IV, conseiller en investissement immobilier, né le 18 novembre 1964 à Boston, Massachusetts, États Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 255 State Street, Boston, Massachusetts 02109, États Unis d'Amérique;
- Monsieur Stephen Michael Bell, conseiller en investissement immobilier, né le 27 novembre 1948 à Hamburg, Iowa, États Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 25/26, Lovat Lane, London EC3R 8LL, Royaume Uni;
- Monsieur David Albert Robson, conseiller en investissement immobilier, né le 12 avril 1960 à Bethlehem, Pennsylvania, États Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 255, State Street, Boston, Massachusetts 02109, États Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert Mark Gervis, conseiller en investissement, né le 17 mai 1960 à New York, États Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, États Unis d'Amérique;
- Monsieur Simon Haslam, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1957 à Derby, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à Oakhill House, 130, Tonbrigde Road, Hildenborough, Kent TN1 9DZ, Royaume Uni.
- La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.
- 2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, vol. 150S, fol. 44, case 9. – Reçu 2.261,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094259.3/211/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.



AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.664.400.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 92.700.

Extrait d'une résolution du gérant unique

Il résulte d'une résolution du gérant unique prise en date du 27 octobre 2005 que Madame Laetitia Antoine, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommé en tant que Fondé de Pouvoir Permanent, avec pleins pouvoirs de substitution, en vue de le représenter et signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095577.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CV ULTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 104.075.

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CV ULTRA S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.075, constituée suivant acte reçu le 2 novembre 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les douze mille (12.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, au financement, à la vente, à la location de tous aéronefs, au Luxembourg ou à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts concernant l'objet social de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, au financement, à la vente, à la location de tous aéronefs, au Luxembourg ou à l'étranger.



La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, vol. 25CS, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(094603.3/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

AB EUROPROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 92.615.

Extrait d'une résolution du gérant unique

Il résulte d'une résolution du gérant unique prise en date du 27 octobre 2005 que Madame Laetitia Antoine, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommé en tant que Fondé de Pouvoir Permanent, avec pleins pouvoirs de substitution, en vue de le représenter et signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour AB EUROPROPERTY, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095578.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CD IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves. R. C. Luxembourg B 111.388.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 109.011, représentée par Monsieur Pascal Collet, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, ès-qualités qu'il agit et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de CD IMMOBILIERE, S.à r.l.
- Art. 3. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.



La société pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille euros) représenté par 550 (cinq cent cinquante) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, qui ont été toutes souscrites par la société à responsabilité limitée JL INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 109.011.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.



Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier juillet au trente juin.
- Art. 16. Chaque année, au 30 juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2006.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Paolo Buffadini, gérant de société, né le 14 février 1964 à Luxembourg, demeurant à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves;
- Madame Liliane Antony, gérante de société, née le 1er février 1965 à Luxembourg, épouse de Monsieur Jean Paolo Buffadini, demeurant à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 96, case 9. – Reçu 2.750 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 octobre 2005.

T. Metzler.

(094439.3/222/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.



AVIDACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, rue Rangwee.

R. C. Luxembourg B 88.296.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de AVIDACOM S.A., R.C. B N° 88.296, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1388 du 25 août 2002.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Piet Van Mullem, ingénieur, demeurant à Tienen, Belgique.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Geert Van Mullem, administrateur, demeurant à Tienen, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernard Bourgeois, conseiller, demeurant à Liège.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions ayant une valeur nominale de dix euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procèsverbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts concernant le pouvoir de signature des administrateurs.
- 2) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le dernier alinéa de l'article 6 des statuts concernant le pouvoir de signature des administrateurs est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. dernier alinéa. La Société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la seule signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quarantecing.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Mullem, G. Van Mullem, B. Bourgeois, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(098008.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

AVIDACOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, rue Rangwee.

R. C. Luxembourg B 88.296.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1752 du 26 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Pour le notaire

R. Thill

(098009.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



TICASSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 40.019.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

TICASSA S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(092846.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand five, on the twenty-eight of September.

Before Us, Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., a «société anonyme», governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

- here represented by: a) Mr Luca Lazzati, Fondé de Pouvoir, with professional address in Luxembourg;
- b) Mr Luca Checchinato, Directeur Adjoint, with professional address in Luxembourg;

acting in the capacity as a special proxy-holder of the manager of the «société en commandite par actions», DEVEL-OPMENT CAPITAL 1 S.C.A., which was incorporated by a notarial deed of October 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2, 2001, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.555 and having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (the «Company»). The Articles of Incorporation of the Company were for the last time amended by a deed of the undersigned notary on August 3, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1.041 of October 18, 2004,

by virtue of the authority conferred to him by resolutions of the manager, adopted on January 21, 2005 and on May 27, 2005, a certified extract of which resolutions, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at ninety thousand one hundred and fifty Euro (90,150.- EUR) divided into seven thousand two hundred and twelve (7,212) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, forty-six thousand eight hundred and seventy-eight (46,878) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and eighteen thousand thirty (18,030) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, fully paid up.
- II. That pursuant to article six (6) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital, including the subscribed capital, is set at one hundred and forty thousand four hundred Euro (140,400.- EUR) divided into eleven thousand and two hundred and thirty-two (11,232) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, seventy-three thousand and eight (73,008) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and twenty-eight thousand and eighty (28,080) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.
- III. That pursuant to the same article six (6), the manager has been authorised to increase in one or several times the Company's subscribed capital within the limits of the authorised capital, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders when realising the authorised capital in full or in part and to amend article six (6) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.
- IV. That the manager, in its resolutions adopted on January 21, 2005 and May 27, 2005, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of four thousand five hundred Euro (4,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of ninety thousand one hundred and fifty Euro (90,150.- EUR) to an amount of ninety-four thousand six hundred and fifty Euro (94,650.- EUR) by the creation and the issue of three hundred and sixty (360) new class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, two thousand three hundred and forty (2,340) new class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share and nine hundred (900) new class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, having the same rights attached as the existing shares.
- V. That still pursuant to the powers conferred to the manager and pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation, the manager resolved to waive to the extent necessary the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to accept:



- FinecoGroup, S.p.A., (formerly BIPOP-CARIRE, S.p.A.), a company governed the laws of Italy, established and having its registered office in Via Leonardo da Vinci, 74, Brescia (Italy);

to the subscription of the three hundred and sixty (360) new class A shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of one million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and fifty Euro (1,799,550.- EUR);

- SOCIETA REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI, a company governed the laws of Italy, established and having its registered office in 11, Via Corte d'Appello, Turin (Italy);

to the subscription of four hundred and sixty-eight (468) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of forty-nine thousand four hundred and fifteen Euro (49,415.- EUR);

- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI, a company governed the laws of Italy, established and having its registered office in 9, Via Toschi, Reggio Emilia (Italy);

to the subscription of four hundred and sixty-eight (468) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of forty-nine thousand four hundred and fifteen Euro (49,415.- EUR);

- DIXEN INTERNATIONAL S.A., a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

to the subscription of four hundred and sixty-eight (468) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), together with a payment of an aggregate share premium of forty-nine thousand four hundred and fifteen Euro (49,415.- EUR);

- EUROPEAN INVESTMENT FUND, a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

to the subscription of nine hundred and thirty-six (936) new class B shares, against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) together with a payment of an aggregate share premium of ninety-eight thousand eight hundred and thirty Euro (98,830.- EUR);

and

- DEVELOPMENT CAPITAL S.A., a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

to the subscription of the nine hundred (900) new class C shares against payment in cash made on each such new share of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) without payment of a share premium.

VI. That these new issued classes A, B and C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) and payment of a total share premium of two million forty-six thousand six hundred and twenty-five Euro (2,046,625.- EUR).

The total paid in share premium amount of two million forty-six thousand six hundred and twenty-five Euro (2,046,625.- EUR) is to be allocated entirely to the Special Reserve referred to in the Company's Articles of Incorporation.

Proof of the following payments, making a total amount of two million fifty-one thousand one hundred and twenty-five Euro (2,051,125.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payments, by the following:

- FinecoGroup, S.p.A. (formerly BIPOP-CARIRE, S.p.A.): one million eight hundred thousand Euro	1,800,000 EUR
- SOCIETA REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI: fifty thousand Euro	50,000 EUR
- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI: fifty thousand	
Euro	50,000 EUR
- DIXEN INTERNATIONAL S.A.: fifty thousand Euro	50,000 EUR
- EUROPEAN INVESTMENT FUND: one hundred thousand Euro	100,000 EUR
- DEVELOPMENT CAPITAL S.A.: one thousand one hundred and twenty-five Euro	1,125 EUR

VII. That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article six (6) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 6. (first paragraph). «The subscribed capital of the Company is set at ninety-four thousand six hundred and fifty Euro (94,650.- EUR) divided into seven thousand five hundred and seventy-two (7,572) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, forty-nine thousand two hundred and eighteen (49,218) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and eighteen thousand nine hundred and thirty (18,930) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately twenty-five thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par:

- a) Monsieur Luca Lazzati, Fondé de Pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg;
- b) Monsieur Luca Checchinato, Directeur Adjoint, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions DEVELOPMENT CA-PITAL 1 S.C.A., constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 78.555 et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.041 du 18 octobre 2004,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du gérant, prises en date du 21 janvier 2005 et en date du 27 mai 2005 dont un extrait certifié conforme, après avoir été signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- I. Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix mille cent cinquante euros (90.150,-EUR), divisé en sept mille deux cent douze (7.212) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, quarante-six mille huit cent soixante-dix-huit (46.878) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et dix-huit mille trente (18.030) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, toutes intégralement libérées.
- II. Qu'en vertu de l'article six (6) des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital souscrit, est fixé à cent quarante mille quatre cents euros (140.400,- EUR) divisé en onze mille deux cent trente-deux (11.232) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, soixante-treize mille et huit (73.008) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et vingt-huit mille quatre-vingts (28.080) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.
- III. Qu'en vertu du même article six (6), le gérant a été autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, et de modifier l'article six (6) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.
- IV. Que le gérant, dans ses résolutions du 21 janvier 2005 et du 27 mai 2005, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six (6) des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de quatre mille cinq cents euros (4.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille cent cinquante euros (90.150,- EUR) à quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante euros (94.650,- EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante (360) actions nouvelles de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, deux mille trois cent quarante (2.340) actions nouvelles de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action et neuf cents (900) actions nouvelles de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.
- V. Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six (6) des Statuts, le gérant a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis:
- FinecoGroup, S.p.A., (anciennement BIPOP-CARIRE, S.p.A.), une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au Via Leonardo da Vinci, 74, Brescia (Italie),
- à la souscription des trois cent soixante (360) actions nouvelles de la classe A contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante euros (1.799.550,- EUR);
- SOCIETA REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI, une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au 74, Via Leonardo da Vinci (Italie),
- à la souscription de quatre cent soixante-huit (468) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de quarante-neuf mille quatre cent quinze euros (49.415,- EUR);
- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI, une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au 9, Via Toschi, Reggio Emilia (Italie),
- à la souscription de quatre cent soixante-huit (468) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de quarante-neuf mille quatre cent quinze euros (49.415,- EUR);
- DIXEN INTERNATIONAL S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- à la souscription de quatre cent soixante-huit (468) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), et contre paiement d'une prime d'émission de quarante-neuf mille quatre cent quinze euros (49.415,- EUR);



- EUROPEAN INVESTMENT FUND, une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

à la souscription de neuf cent trente-six (936) actions nouvelles de la classe B contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) et contre paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente euros (98.830,- EUR);

et

- DEVELOPMENT CAPITAL S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

à la souscription des neuf cents (900) actions nouvelles de la classe C contre paiement en numéraire pour chacune de ces actions nouvelles de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), sans paiement d'une prime d'émission.

VI. Que ces nouvelles actions de classe A, B et C émises ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, et libérées intégralement en numéraire de leur valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) avec une prime d'émission totale de deux millions quarante-six mille six cent vingt-cinq euros (2.046.625,- EUR).

Le montant intégral de la prime d'émission de deux millions quarante-six mille six cent vingt-cinq euros (2.046.625,-EUR) est à transférer à la Réserve Spéciale, dont mention est faite dans les Statuts de la Société.

La preuve des paiements suivants, faits par les actionnaires ci-après, au total la somme de deux millions cinquante et un mille cent vingt-cinq euros (2.051.125,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui les reconnaît expressément.

- FinecoGroup, S.p.A. (formerly BIPOP-CARIRE, S.p.A.): un million huit cent mille euros	1.800.000,- EUR
- SOCIETA REALE MUTUA DI ASSICURAZIONI: cinquante mille euros	50.000,- EUR
- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI: cinquante mil-	
le euros	50.000,- EUR
- DIXEN INTERNATIONAL S.A.: cinquante mille euros	50.000,- EUR
- EUROPEAN INVESTMENT FUND: cent mille euros	100.000,- EUR
- DEVELOPMENT CAPITAL S.A.: mille cent vingt-cinq euros	1.125,- EUR

VII. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article six (6) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante euros (94.650,- EUR), divisé en sept mille cinq cent soixante-douze (7.572) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, quarante-neuf mille deux cent dix-huit (49.218) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et dix-huit mille neuf cent trente (18.930) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ vingt-cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Lazzati, L. Checchinato, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2005, vol. 897, fol. 39, case 10. – Reçu 2.051.125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(097938.3/239/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(097940.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



MATAIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 59.097.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

MATAIVA HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(092845.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 44.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(092898.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CIREN INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre. R. C. Luxembourg B 111.598.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, demeurant à L-8029 Strassen, 5, rue Jean-Pierre Kemp, agissant en son nom personnel ainsi qu'en sa qualité de mandataire spécial de
- 2. Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, demeurant à F-54190 Villerupt, 45, rue François Emile Babeuf.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 octobre 2005,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CIREN INVESTISSEMENT.

Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.



La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

- Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.
 - **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- A) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- B) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.



Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Christian Faltot, préqualifié, cinquante actions	50
2. Monsieur Eric Kaiser, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Estimation des frais

- Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.650,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, né le 7 janvier 1952 à Sallanches (France), demeurant à L-8029 Strassen, 5, rue Jean-Pierre Kemp.
- b) Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1966 à Villerupt (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 45, rue François Emile Babeuf.
- c) Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1958 à Paredes (Portugal), demeurant à L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société anonyme EUROTRUST, (R.C.S. Luxembourg B 86.381), avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
- 4. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

L'adresse de la société est fixée à L-6259 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Kaiser, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 55, case 5. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2005.

P. Decker.

(097811.3/206/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

CIREN INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre. R. C. Luxembourg B 111.598.

Dans l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2005, les actionnaires de la-dite société ont autorisé et mandaté le Conseil d'Administration, à élire en son sein Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Ensuite se sont réunis les membres du conseil d'administration et ont élu Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg-Eich, le 4 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

P. Decker

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097814.2/206/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.



ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 34.326.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Anthony Bonneville, administrateur de sociétés, demeurant 264, rue des Montagnes à F-62131 Vaudricourt, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095597.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve. R. C. Luxembourg B 102.335.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 octobre 2005

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Julian Trunkfield comme administrateur de la Société à partir de ce jour et de cette heure.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer M. Pierre Thielen, né le 28 septembre 1947, à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg comme nouvel administrateur de la Société, avec effet à partir de ce jour et de cette heure.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

P. Thielen

Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01074. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095622.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SUD IMMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 95.455.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société établie au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1er octobre 2004 à 11 heures

L'assemblée accepte:

- Le transfert du siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1er octobre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095662.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.



GREEN WAY ARBITRAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.008.

EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-B|06270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095636.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

JONATHAN INTERNATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 43.918.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Michel Rathe, administrateur de sociétés, demeurant à B-1457 Walhain, 16, rue de la Tour.

Le comparant expose ce qui suit:

- 1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des trente mille (30.000) actions de JONATHAN INTER-NATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.918, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 14 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 365 du 11 août 1993, modifiée suivant acte Frank Baden de Luxembourg du 28 février 1994, publié au dit Mémorial, Numéro 252 du 27 juin 1994, modifiée suivant acte Frank Baden de Luxembourg du 10 juin 1994, publié au dit Mémorial, Numéro 403 du 18 octobre 1994, modifiée suivant acte Frank Baden de Luxembourg du 15 mai 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 462 du 26 août 1997, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement le 11 septembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 208 du 6 février 2002, modifiée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff du 12 avril 2005, publié au susdit Mémorial C, numéro 899 du 15 septembre 2005, dont le capital social est fixé à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt virgule cinquante-sept euros (743.680,57 EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
 - 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.
 - 5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 11 août 1998, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Rathe, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 octobre 2005, vol. 469, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2005.

R. Arrensdorff.

(094517.3/218/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.



SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 44,777,400.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 89.341.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SEALED AIR B.V., a company governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Netherlands, hereby represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 21st, 2005 (the «Shareholder»).

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the «société à responsabilité limitée», SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645 on November 16, 2002 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 89.341.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the agenda, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered office from Munsbach, municipality of Schuttrange to 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-City.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend the two first paragraphs of article two of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SEALED AIR B.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Pays-Bas, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2005 («l'Associé unique»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), suivant acte du notaire soussigné le 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 16 novembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 89.341.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour dont il a eu connaissance, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Munsbach, commune de Schuttrange au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-Ville.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier les premiers paragraphes de l'article 2 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 2. Siège social Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 21, case 10. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

J. Elvinger.

(094489.3/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

MARIANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 65.259.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARIANI S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 65.259 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 689 du 25 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 958 du 5 novembre 2001.

La séance est ouverte à 14.00 heures la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastian Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: R. Uhl, H. Janssen, M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094582.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.



SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 732,400.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 89.318.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CIRAS C.V., a limited partnership governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Lindenhout-seweg 45, 6545 AH Nijmegen, The Netherlands, hereby represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 22nd, 2005 (the «Shareholder»).

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed dated September 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1647 on November 16, 2002 and entered in the Trade and Companies Register, Section B, under the number B 89.318.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the agenda, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered office from Munsbach, municipality of Schuttrange to 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-City.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend the two first paragraphs of article two of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CIRAS C.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Pays-Bas, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juillet, 2005 («l'Associé unique»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1647 le 16 novembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro B 89.318. L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour dont il a eu connaissance, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Munsbach, commune de Schuttrange au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-Ville.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier les premiers paragraphes de l'article 2 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

J. Elvinger.

(094492.3/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

COMITOUR HOLDING S.A., COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 65.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 juillet 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Virginie Feld, comptable, demeurant à Thionville, de son mandat d'Administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateur remplaçant Madame Marie-Immacolata Florange, Comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat de l'administrateur est fixé pour une durée de 6 ans, et viendra à échéance, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMITOUR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095654.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CREA-CONCEPT PROMOTION ET IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 111.513.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Régis Maniora, indépendant, demeurant à L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon.
- 2. Monsieur José Goncalves Teixeira, indépendant, demeurant à L-5752 Frisange, 3, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CREA-CONCEPT PROMOTION ET IMMOBILIERE, S.à r.I.
- Art. 2. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.
- Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la location, l'administration, la gestion et la promotion immobilière de tous immeubles.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros, chacune.



Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Régis Maniora, prénommé	99 parts
2 Monsieur José Goncalves Teixeira, prénommé	1 part
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur José Goncalves Teixeira, prénommé.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Régis Maniora, prédit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Maniora, J. Goncalves Teixeira, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005, vol. 912, fol. 18, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2005.

A. Biel.

(096157.3/203/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.



CIMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 21-23, rue Henri VII. R. C. Luxembourg B 24.442.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Monsieur Bernard Hentz, ingénieur commercial, demeurant à MA-40000 Marrakech (Maroc), 594, Massiria 3. Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des cinq cents (500) parts sociales, en vertu de deux cessions de parts en date du 8 octobre 2005, respectivement du 14 octobre 2005, ci-annexées, de CIMET, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1725 Luxembourg, 21-23, rue Henri VII, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.442, constituée suivant acte Marthe Thyes-Walch de Luxembourg en date du 2 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 239 du 22 août 1986, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 29 décembre 1989, publié au dit Mémorial, Numéro 297 du 27 août 1990, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 30 mars 1990, publié au dit Mémorial, Numéro 98 du 2 mars 1991, modifié suivant acte Franck Molitor de Mondorf-les-Bains du 31 mai 1995, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 431 du 5 septembre 1995,

et dont le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze (12.395,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf (24,79) euros chacune, entièrement libérées.

- 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.
 - 5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 11 août 1998, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Hentz, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 octobre 2005, vol. 469, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2005.

R. Arrensdorff.

(094519.3/218/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

EQUITY TRUST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 4.705.000.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 93.519.

Transfert de parts sociales

En date du 17 octobre 2005, 156 parts sociales de la société EQUITY TRUST (HOLDINGS), S.à r.l. ont été transférées de MOURANT & CO. TRUSTEE LIMITED, avec siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, Royaume-Uni, à CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, avec siège social au 20 Old Bailey, GB-ECM4M 7LN Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095679.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.



PISKOL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 23.147.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fourteenth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Miss Laurence Rumor, private employee, professionally residing in Luxembourg,

«the proxy» acting as a special proxy of Mister Masao Maekawa, Director, residing in 2-17-30 Koishikawa Bumkyo-Ku, Tokio 112, Japan.

«the mandator» by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société anonyme PISKOL S.A., having its head office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 23.147, has been incorporated by deed enacted on the 26th of July 1985, published in the Mémorial C number 272 of the 19th of September 1985.
- II.- That the corporate share capital is presently set at USD 150,000.-, consisting of 1,500 fully paid up shares with a par value of USD 100.- each.
- III.- That the mandator, has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.
- IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.
- V.- That the mandator, as liquidator of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself, consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- VI.- That the mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.
- VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire» agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Masao Maekawa, dirigeant de société, demeurant à 2-17-30 Koishikawa Bunkyo-Ku, Tokyo 112, Japon,

«le mandant» en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme PISKOL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23.147, a été constituée suivant acte reçu le 26 juillet 1985, publié au Mémorial C numéro 272 du 19 septembre 1985.
- II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 150.000,- représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de USD 100,-, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
 - IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.
- V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.



- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Rumor, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

J. Elvinger.

(094578.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

LEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 76.705.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Strassen, le 1er juin 2005

Résolutions

Première résolution

Décide de remplacer l'Administrateur Monsieur Fouad Ghozali, par Madame Marie Immacolata Florange, Employée privée, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Le mandat de Monsieur Fouad Ghozali expirait lors de cette Assemblée et celui-ci, a exprimé le désir de plus prolonger son mandat.

Le mandat de Madame Marie Immacolata Florange, pour une durée de 6 ans, viendra à échéance, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

M.I. Florange

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095656.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MONDIM GRANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 111.512.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Manuel Angelo Texeira, marbrier, demeurant à F-57840 Ottange, 7, rue de la Cour.
- 2. Monsieur David De Sousa Ferreira, indépendant, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- **Art. 1**er. Il est forme par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de MONDIM GRANIT, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelage et de granit avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros, chacune.



Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Manuel Angelo Texeira, prénommé	51 parts
2 Monsieur David De Sousa Ferreira, prénommé	49 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Angelo Texeira, prénommé.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur David De Sousa Ferreira, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Texeira, D. De Sousa Ferreira, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2005, vol. 912, fol. 20, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2005.

A. Biel.

(096156.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.



QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve. R. C. Luxembourg B 82.001.

In the year two thousand five, on the twenty-sixth day of July. Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QUADRANTE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, registered with the Luxembourg trade and companies register at section B under number 82.001, incorporated by deed enacted on 3rd May, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1071 of 27th November 2001.

The meeting starts at 2.30 p.m., presided by Mr Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Luciana Spannagel, employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- All the shares being under nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on July 13, 2005.
- III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 2,100,000 (two million and one hundred thousand) ordinary shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, currently issued, all the shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.
 - IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital by an amount of EUR 5,000,000.- through conversion of existing shareholders' loans and subsequent amendment of article 5 of the by-laws.
 - 2. Statutory nominations.
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by EUR 5,000,000.- (five million Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 21,000,000.- (twenty-one million Euro) represented by 2,100,000 (two million one hundred thousand) shares to EUR 26,000,000.- (twenty-six million Euro) by issue of 500,000 (five hundred thousand) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting decides to admit OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 78.701 to the subscription of the 500,000 (five hundred thousand) new shares.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the a forenamed OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

which declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by EUR 5,000,000.- (five million Euro).

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by HRT REVISION, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

Conclusion

«A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.»

Dominique Ransquin on behalf of HRT REVISION.

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 26,000,000.- (twenty-six million Euro) and is represented by 2,600,000 (two million six hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10,- (ten Euro) each.



Fourth resolution

The meeting decides to nominate the new CEO of Sector Group, Mr Giovani Pieraccioni, member of the Board. Except renewal, his mandate will expire at the end of the ordinary general meeting to be held in 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately fifty-three thousand and five hundred Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUADRANTE S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.001, constituée suivant acte reçu le 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1071 du 27 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 14 heures 30, présidée par Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Luciana Spannagel, employée privée à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Toutes les actions étant sous forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé 1 à tous les actionnaires le 13 juillet 2005.
- III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 2.100.000 (deux millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune actuellement émises, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.
 - IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.000.000,- par conversion d'avances existantes d'actionnaires et modification subséquente des statuts.
 - 2. Nominations.
 - 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 21.000.000,- (vingt et un millions d'euros) représenté par 2.100.000 (deux millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à EUR 26.000.000,- (vingt-six millions d'euros), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 5.00.000,- (cinq millions d'euros), par l'émission de 500.000 (cinq cent mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la société en commandite par actions OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 78.701 à la souscription des 500.000 (cinq cent mille) actions nouvelles.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en. faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son



profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION, S.à r.l., société anonyme, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.»

Dominique Ransquin pour HRT REVISION.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 26.000.000,- (vingt-six millions d'euros) et est représenté par 2.600.000 (deux millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que membre du Conseil d'administration de QUADRANTE S.A. le nouveau CEO du Sector Group, Mr Giovani Pieraccioni.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-trois mille cinq cents euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Stoffel, R. Uhl, L. Spannagel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 44, case 3. – Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

J. Elvinger.

(094480.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve. R. C. Luxembourg B 82.001.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094481.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck